RELATIONS TUNISO-EUROPÉENNES VISION, ENJEUX ET PERSPECTIVES

Publication d'EuroMed Droits



Projet dialogue tripartite : SC tunisienne, Autorités tunisiennes et Autorités européennes

Relations Tuniso-Européennes : vision, enjeux et perspectives

Publication d'EuroMed Droits

Par Kamel Jendoubi

Septembre 2017

Table des matières

Introduction contextuelle de la publication	4
Préambule	5
Introduction	6
I- Une UE traversée par le doute	6
II- Une Tunisie inquiète et fragilisée	8
III- La stratégie globale de l'UE et la PEV	9
IV- L'engagement de l'UE envers la Tunisie : un affichage fort	11
V- A la recherche d'une stratégie tunisienne	12
V-1. Comprendre les changements	13
V-2. Les appartenances multiples de la Tunisie	14
VI- Anticiper plutôt que de subir ?	17
VI-1. Quelques scénarii	18
VI-2. Pour un dialogue national sur la stratégie	19
ANNEXES	20

Introduction contextuelle de la publication

La présente publication fait suite à un workshop organisé par EuroMed Droits le 8 Juillet 2017 dans le cadre du dialogue tripartite : société civile tunisienne, autorités tunisiennes et autorités européennes qu'EuroMed Droits mène en Tunisie en partenariat avec la Délégation de l'Union Européenne depuis Janvier 2014.

L'objectif de ce projet, qui a été lancé dans un contexte politique où la Tunisie postrévolutionnaire tentait de réussir sa transition démocratique vers un Etat de droit respectueux des droits humains, est de mobiliser la société civile tunisienne autour des relations entre la Tunisie et l'Union européenne et d'ancrer une nouvelle tradition de dialogue tripartite entre trois principaux acteurs : la société civile tunisienne, les représentants des autorités tunisiennes et ceux des autorités européennes.

Au-delà des thématiques clefs traitées dans le cadre de ce projet — « Droits économiques et sociaux », « Droits des femmes et égalité hommes-femmes », « Droits des migrants et des réfugiés » et « Réforme de la Justice et Justice transitionnelle », les différents participants du projet se sont interrogé sur le cadre institutionnel qui régit les relations entre la Tunisie et l'UE ainsi que sur les perspectives de ses relations dans un contexte régional et européen complexe et mouvant, caractérisé par une instabilité politique, économique, sociale et sécuritaire .

C'est dans ce cadre qu'EuroMed Droits a invité les différentes parties prenantes à réfléchir ensemble à ces questions.

EuroMed Droits

Préambule

La présente publication reprend les idées développées lors de la conférence organisée en Juillet 2017 par EuroMed Droits sur la vision, enjeux et perspectives des relations Tuniso-Européennes.

Loin de prétendre à l'exhaustivité, le sujet est traité/géré d'une manière dite pragmatique des deux côtés de la Méditerranée, réduisant par conséquent la réflexion à des aménagements et à des mises à jour ponctuelles au gré des évolutions qui impactent la situation des deux rives. Le moment choisi pour entreprendre cette réflexion est idoine dans la mesure où il intervient après la 13eme session du Conseil d'association UE-Tunisie qui s'est tenue à Bruxelles le 13 mai 2017.

Je me donne donc comme modeste ambition d'inviter les différents protagonistes du projet de Dialogue tripartite à une série d'interrogations, à commencer par celle de la pertinence du cadre méthodologique à définir et ensuite, à une série d'autres de questions dont les réponses, aussi bien dans la forme que dans le contenu, alimenteront le processus d'élaboration autour de la vision, des enjeux et des perspectives des relations entre la Tunisie et l'Union Européenne.

Kamel Jendoubi,

Ancien ministre, Président d'honneur du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme.

Introduction

La réflexion qui préside à l'avenir des relations Tuniso-Européennes doit prendre en considération un certain nombre de facteurs aussi bien structurels que conjoncturels qui soustendent les politiques tant européennes que tunisiennes régissant leurs relations internationales.

Deux grandes questions différentes mais complémentaires déterminent ce cadre :

- Comment l'UE inscrit-elle la Tunisie dans sa stratégie ?
- Comment, dans ses relations extérieures, la Tunisie envisage-t-elle l'UE?

La Tunisie et l'Union européenne (UE) « se sont accordées sur l'importance de progresser dans l'identification d'un nouveau cadre pour le futur partenariat capable de remplacer le Plan d'action en cours (2013-2017) ». C'est par cette annonce que s'est conclu, le 13 mai 2017, le Conseil d'association UE -Tunisie. Ce cadre nouveau devrait « définir des priorités qui reflètent l'ampleur et la profondeur des relations entre l'UE et la Tunisie et devrait être à même de répondre à leurs ambitions dans le futur, dans le respect du principe de différenciation prévu par la Politique européenne de voisinage révisée » (Déclaration conjointe à l'occasion du Conseil d'association UE-Tunisie du 11 mai 2017).

Une réunion informelle de haut niveau (« *brainstorming*»), tenue à Bruxelles le 14 juillet 2017, a ouvert le bal d'un processus de discussion/négociation qui va s'inscrire durablement dans le temps. Mais le temps, c'est précisément ce qui manque à la Tunisie (ou plutôt qui joue contre elle) du fait d'un double contexte, européen et tunisien, marqué par la tension et l'incertitude.

I- Une UE traversée par le doute

Jamais l'UE n'a été autant mise en doute et en cause en son sein que ces dernières années faisant renaître un débat intense quant à son avenir. En réalité c'est une crise multiforme (« poly-crise »)¹ qui la tourmente depuis 2005 et qui nourrit une défiance inégalée des populations qui la composent à l'égard de la construction européenne. La crise politique et démocratique qui a éclaté en 2005, année où les Français et les Hollandais ont rejeté le Traité pour une Constitution européenne (TCE), ne cesse d'être nourrie par la montée des partis populistes xénophobes et islamophobes et par la persistance du déficit démocratique. Ses effets néfastes ont été décuplés par un marasme économique d'une ampleur sans précédent depuis 1945. Généré par la crise des «dettes souveraines » en 2008, celui-ci ne cesse d'alimenter le développement des inégalités sociales et territoriales sous le double effet de l'endettement massif des États membres voulant sauver leur système bancaire et du «Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) encore appelé «Pacte budgétaire» en vertu duquel les États s'engagent à une discipline budgétaire sous peine de sanctions

¹ Philippe HUBERDEAU, *La construction européenne est-elle irréversible ?* Réflexe Europe ; série Débats, 2017. La Documentation Française.

consacrant ainsi l'orientation ordo-libérale du traité de Maastricht². Le traitement insoutenable réservé à la Grèce et, à la limite du supportable, à l'Irlande, au Portugal et à l'Espagne (tous membres de l'UE) a eu des effets néfastes sur les opinions publiques européennes mais aussi internationales, mais aussi, de surcroît, sur celles du « voisinage ».

À ces deux crises s'est ajoutée une crise géopolitique déclenchée en 2011 qui a alimenté les inquiétudes de l'opinion quant à la capacité de l'UE à faire face à trois défis :

- La crise migratoire qui, alors qu'elle a des causes externes facilement repérables, se manifeste par un afflux massif de réfugiés (1,2 millions en 2015), une augmentation vertigineuse du nombre des morts en Méditerranée et la multiplication des bidonvilles et des camps de fortune aux frontières et au sein de l'UE. Cette crise pousse l'UE, en ordre dispersé, à s'éloigner de certains des principes gravés dans le marbre des traités et de la Charte de l'UE des droits fondamentaux depuis 2000.
- Le voisinage d'une Russie « ressuscitée » par le renouveau du nationalisme et dont l'élargissement a fait d'elle un « voisin » avec lequel l'UE partage 2 700 km de frontières et qui inquiète aussi bien certains pays membres que les pays candidats à l'adhésion, notamment en raison de l'annexion de la Crimée.
- Le terrorisme (et ses différentes déclinaisons : jihadisme, radicalisation...) qui, outre sa dimension géopolitique externe, touche le cœur de l'UE et devient un défi politique, social et culturel interne. La tentation de manier la carte sécuritaire n'a cessé de croître au détriment des libertés et de la mobilité, principes aux fondements mêmes du projet européen. Corrélativement, L'UE qui se voulait une puissance transformatrice par ses valeurs démocratiques (stratégie du *soft power*) se résigne, dans ses relations avec les régimes autoritaires, à un « pragmatisme raisonné » qui laisse peu de place au soutien à la démocratisation sauf dans le cas de certains pays (dont la Tunisie).

Enfin, le *BREXIT* qui a amené le président de la Commission européenne, Jean-Claude Junker, à admettre, dans son discours sur l'état de l'Union le 14 septembre 2016, que l'UE traverse une véritable « *crise d'existence* » conduisant à envisager plusieurs hypothèses³. Pour la première fois de l'histoire de la construction européenne, un pays membre a décidé démocratiquement de quitter l'UE, laissant craindre une contagion et un « effet domino ».

L'élection d'Emmanuel Macron en France marque-t-elle un point d'arrêt à cette série de crises qui a secoué l'UE durant les dernières années ? Quasiment seul candidat, avec Benoît Hamon, à avoir défendu le projet européen pendant la campagne électorale, son accès à la magistrature suprême est-elle susceptible d'initier un nouvel élan du processus européen ? A priori, la France semble vouloir retrouver sa place en portant la question européenne en tant que projet politique : la construction européenne devrait se recentrer autour du moteur

² Sylvain Kahn: Les enjeux de la crise européenne; *Hérodote*; n° 164, 2017/1.

L'ordo-libéralisme, qui modèle l'Allemagne depuis 1949, désigne l'encadrement et l'institutionnalisation du marché et de la concurrence par des normes règlementaires et législatives édictées par les pouvoirs publics pour préserver le libéralisme économique des passions, des excès et de la dénaturation.

³Livre blanc sur l'avenir de l'Europe ; réflexion et scénario pour l'UE27 à l'horizon 2025.

franco-allemand pour garantir l'élargissement et faire de l'UE un acteur majeur de la mondialisation alors que son influence sur la scène internationale recule sous le double effet de la crise économique et de l'essor de nouvelles puissances économiques. L'élection aux États-Unis de Donald Trump et son penchant isolationniste ajouté au *BREXIT* semblent pousser les porteurs du projet européen à amorcer un renouveau de la construction européenne dont la crédibilité sera jaugée et mesurée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

Ce rappel de la situation de l'UE est nécessaire pour introduire le cas de la Tunisie (le paradigme tunisien) dans la discussion sur le « futur du partenariat ». Ce qu'on déplore en premier est une absence quasi totale de la « question européenne » dans le débat public tunisien, signe d'une indifférence ou, plus grave, d'une ignorance alors qu'il s'agit de l'avenir de notre principal partenaire avec lequel nous avons une longue coopération et avec lequel on s'apprête à définir un futur qui engagera pour partie l'avenir de notre pays.

II- Une Tunisie inquiète et fragilisée

Plus de six ans après la Révolution, les Tunisiens « s'inquiètent » et « inquiètent ». Voilà un pays, le nôtre, qui a enclenché le « printemps » et qui poursuit, vaille que vaille, son chemin en dépit des tempêtes et des secousses grâce notamment à une société civile active, vivante qui fut même gratifiée d'un prix Nobel. Ce même pays est aussi celui qui fournit un important contingent, le plus important dit-on, de jeunes « radicalisés » partis, à des milliers de kilomètres du pays, grossir les rangs de Daech pour lui servir de chair à canon. À l'intérieur de nos frontières aussi, disons les choses comme elles sont, une partie de notre jeunesse, si infime soit-elle, est aujourd'hui fanatisée et certains sont conditionnés pour tuer (les différentes attaques terroristes de 2015 et 2016)⁴.

La proximité avec la Lybie, pays sans autorité centrale soumis à de violentes luttes entre milices rivales, met la lutte contre le terrorisme au plus haut de l'agenda des autorités.

La nécessité de garantir la sécurité pour les biens et les personnes mais aussi les pressions extérieures font de la sécurité une urgence et un fardeau qui grève les faibles ressources du pays et alimente la peur et les inquiétudes. Ces dernières sont ravivées par la persistance de graves violations des droits de l'homme, les tentatives, sinon de reprise en main, du moins de contrôle et de censure touchant la liberté d'expression et d'opinion ainsi que par la persistance de dispositions liberticides ou rétrogrades dans l'arsenal législatif, alors que la nouvelle Constitution de 2014 garantit la liberté de conscience, la protection de la vie privée et l'égalité entre hommes et femmes.

À l'image d'une Tunisie célébrée au niveau international comme le « seul pays libre dans le monde arabe » se superpose une autre, celle d'un quotidien marqué par le chômage de masse, la cherté de la vie, un environnement dégradé et une corruption endémique, qui touche de plein fouet une large part de la population.

⁴ Voir à ce sujet http://www.leaders.com.tn/article/19323-kamel-jendoubi-radicalisations-les-paradoxes-tunisiens).

Car les Tunisiens ont subi des chocs à répétition qui ont provoqué la chute de la croissance, l'aggravation des inégalités sociales et régionales, le maintien voire l'augmentation d'un chômage massif en particulier celui des jeunes et des diplômés à l'origine de nombreux mouvements sociaux. Certains conflits, emblématiques (les chantiers, les diplômés chômeurs, etc.), semblent sans issue. D'autres, qui ont autrement défrayé la chronique (Kamour à Tataouine, le Bassin minier) peinent à se résorber en dépit des accords conclus et alimentent un risque de contagion. À cet égard, le traitement policier et judiciaire réservé dans bien des cas à des animateurs de la contestation sociale (quelque 400 procès en cours) ne constitue en rien une solution.

Le climat politique vit au rythme d'une recomposition qui n'en finit pas, marquée par les divisions et une lutte sans merci pour le pouvoir où tous les moyens sont permis (révélations au sujet d'affaires, fuites dans les médias souvent préméditées et planifiées), sur fond de crise de succession des *leaderships* des deux pôles qui dominent la vie politique tunisienne : *Nidaa Tounes* et *Nahdha*. Outre la « fatigue » et le « désœuvrement » de l'opinion, cette situation a pour effet une instabilité gouvernementale (pas moins de sept gouvernements depuis 2011 avec un record de longévité pour celui d'Habib Essid (18 mois !). Quant au dernier en date, celui de–Youssef Chahed, il est considéré comme celui de la dernière chance. Ceci fragilise encore plus la Tunisie vis-à-vis de ses partenaires et retarde les décisions et les réformes notamment celles découlant de la mise en œuvre de la Constitution de janvier 2014 sans parler de celles qui devraient traiter des causes qui ont été à l'origine du soulèvement des jeunes et des régions.

C'est donc une UE traversée par le doute et une Tunisie inquiète et fragilisée qui vont commencer à discuter de l'avenir de leurs relations. C'est tout à la fois inédit et crucial.

III- La stratégie globale de l'UE et la PEV

La stratégie globale de l'UE concernant la politique étrangère et les questions de sécurité adoptée, en juin 2016, sept mois après la réforme de la PEV, a pour objectif central « la sécurité de l'Union ». La dimension sécuritaire de la stratégie 2016 est plus marquée que dans la réforme de la PEV : « ce sont les intérêts vitaux de l'UE qui se jouent à ses frontières » alors que la PEV consacre le principe d'appropriation mutuelle déjà présente dans la stratégie de 2003 selon le principe « la sécurité de mes partenaires est ma sécurité ». La réflexion sur le voisinage sud se trouve ainsi entièrement vue sous le prisme de la résilience (voir annexe 3) : un concept inexistant dans la PEV. C'est même un concept nouveau dans le lexique européen que la stratégie globale le définit comme « la capacité des Etats et des sociétés à se réformer, donc à résister et se relever des crises externes et internes ». Les travaux académiques (traitant de la politique étrangère) réservent son usage aux pays occidentaux et des pays stables et démocratiques mettant en avant la dualité du maintien de l'existence et de la stabilité d'un système et de sa transformation. Mais, rares sont les études qui analysent la situation dans les pays d'autres régions où stabilité et démocratie ne sont pas ancrées. Mais, la résilience est-elle exportable? En fait, elle semble se rapprocher de la « bonne gouvernance» qui n'apparaît nulle part dans la stratégie globale. Alors que la « bonne gouvernance « comporte une connotation positive de la transformation de l'Etat » dans les pays du voisinage, l'accent mis par l'UE sur la construction d'Etats et de sociétés résilientes traduit en réalité une approche défensive qui implique de se sentir menacé, voire attaqué et donc de devoir résister. La PEV se trouve ainsi soumise à la sécurité globale qui va conduire à sa « révision » en fonction d'un contexte régional trouble et mouvant.

Un bref historique illustre (voir annexe 2) ce lien constant entre la sécurité de l'UE et sa politique à l'égard des pays du sud de la Méditerranée. Les accords initiaux (1969-1995) se limitaient à un régime commercial préférentiel et à une aide au développement. La fin de la guerre froide crée un contexte nouveau et permet l'émergence de la coopération EUROMED (1995-2004) selon le triptyque : dialogue politique (qui inclut la sécurité), appui aux réformes économiques (zone de libre-échange) avec extension de la coopération à des secteurs comme l'environnement, les transports, la coopération transfrontalière et un axe social et culturel, marginal au demeurant. L'élargissement à l'Est en 2004 amène l'UE à proposer une nouvelle politique de voisinage (PEV) : « tout sauf l'adhésion ou les institutions » mais pas question de liberté de circulation des personnes. Suite au « printemps arabe », la Commission révise sa proposition : selon les principes de différenciation, conditionnalité et responsabilité (voir annexe 3). L'UE résume son offre par les trois « M » (money, market, mobility), et met en place une prime à la démocratisation selon le principe « more for more ». En 2015, la Commission procède une nouvelle révision de la PEV selon trois concepts centraux : la sélectivité, la stabilité et la résilience. Le soutien à la démocratie n'est plus officiellement la clef de voute de la PEV, la stabilité est désormais un pilier plus assumé. En fait, les priorités ont changé : en 2011, le soutien à la démocratie, le développement économique et social et l'utilisation de la PEV pour renforcer les dynamiques régionales. En 2015, le développement économique, la sécurité et, la migration et la mobilité. L'accent mis sur la démocratie n'a pas disparu mais devient moins prioritaire et s'adapte aux demandes et aux besoins (la différenciation, davantage que la conditionnalité). Le volet sécuritaire prend une place prépondérante et les aspects liés à la circulation des personnes ont pris en importance (du lien entre mobilité et prospérité économique en 2011 à la recherche d'un équilibre assumé entre immigration régulière et aide à la lutte contre l'immigration irrégulière). D'ailleurs, « L'agenda européen sur les migrations » se traduit par la mobilité à l'Est, le traitement des causes de l'immigration irrégulière au Sud.

Deux autres volets sont actifs dans le voisinage : les questions migratoires avec « les partenariats de mobilité » et la Politique de sécurité et de défense commune. La dimension régionale de la PEV a, quant à elle, perdu de son importance.

L'UE est placée face à un dilemme essentiel auquel elle fait face depuis les fondements de la PEV : stabilité ou démocratie. L'époque l'UE se veut une puissance transformatrice semble au mieux interrompu, sinon révolu. L'UE favorise l'entretien de partenariat privilégié avec certains (cas de la Tunisie) et un pragmatisme raisonné avec d'autres (les régimes autoritaires de la région).

IV- L'engagement de l'UE envers la Tunisie : un affichage fort...

L'UE ne cesse de réitérer l'intérêt qu'elle accorde à ses liens de coopération avec la Tunisie, partenaire réputé privilégié.

La communication conjointe de la Commission et de la Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, du 26 novembre 2016⁵, considère que « *les Tunisiens ont ouvert la voie à une démocratie moderne...* », que « *l'expérience tunisienne est une source d'espoir dans les pays du voisinage immédiat de l'Europe »,* « *qu'il est de l'intérêt stratégique de l'UE d'avoir pour voisin une Tunisie forte, démocratique et stable »,* que « *la détermination de l'UE d'aider la Tunisie dans sa transition vers la démocratie transparaît dans la politique européenne de voisinage révisée »*.

S'ensuit une série d'annonces relative à l'intensification des contacts politiques, à l'accroissement de l'aide financière annuelle sous forme de dons (de 186,5 à 300 Millions d'EUR jusqu'à 2020), à une assistance macro financière supplémentaire de 500 millions d'EUR, au soutien au processus de création d'une plateforme de coordination des donateurs sur le plan quinquennal s'inspirant du mécanisme G7+5 dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme (regroupant les membres du G7, l'UE, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suisse).

Le document de travail conjoint des services de la Commission et de la Haute représentante portant sur l'état des relations UE-Tunisie dans le cadre de la PEV, publié en avril 2017 rappelle que « la stratégie globale pour la politique étrangère et la sécurité de l'Union » adoptée en juin 2016 reconnaît « le rôle de la Tunisie dans la région en tant que démocratie prospère, pacifique et stable » ... « la réussite de la transition démocratique tunisienne reste une priorité pour l'UE ». Le document brosse un état de lieux de l'ensemble des domaines de coopération UE - Tunisie en indiquant les réformes accomplies et celles à venir.

... Mais un message empreint d'ambiguïtés

Il y a en réalité un paradoxe entre l'ouverture affichée de l'UE et le maintien de la PEV, même révisée, comme cadre de discussion. Car cette dernière implique des priorités européennes : développement économique, sécurité, migration et mobilité.

La prime à la démocratisation (qui découle du principe de la différenciation), bien qu'elle soit utile par temps de crise, n'est pas à la hauteur du dialogue politique. Elle ne peut être l'unique résultat recherché des discussions :

- ni par sa formulation comme une sorte d'appât (or, les Tunisiens n'ont pas choisi la démocratie pour avoir une aide financière) ;
- ni par sa consistance, comme si l'UE souscrit à une assurance contre une éventuelle menace ;
- ni par son volume, faible au regard de l'engagement de l'UE dans le soutien du processus de transition démocratique des PECO (pays de l'Europe centrale et orientale).

⁵ Vision partagée, action commune : Une Europe plus forte. Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, 2016.

Autre ambigüité de l'UE à l'égard de la Tunisie : l'ouverture, considérée comme l'empreinte génétique de la construction européenne en développant géographiquement les échanges et progressivement les « quatre libertés », et/ou fermeture des frontières : ouverture pour certains produits et fermeture pour d'autres ; possibilité de voyager pour certains (étudiants, entrepreneurs notamment) mais réticences envers les migrants économiques.

Le postulat même de l'UE est à revisiter : la stabilité politique et la prospérité économique, des conditions essentielles au développement démocratique. En réalité, le dilemme (stabilité ou démocratie) nécessite une prise de position *a priori* : être bien gouverné requiert-il d'être démocratique ? Il s'agit là d'une question taboue au niveau européen⁶.

Le cadre de discussion a donc besoin de principes directeurs établis en commun pour que le « dialogue politique » puisse être mené à bien. Le débat sur l'avenir de l'UE ne peut faire l'économie d'une réflexion sur son action extérieure.

La crédibilité de l'UE sera aussi mesurée à l'aune de son engagement dans son voisinage. Il y a, à l'évidence, une corrélation nécessaire à faire entre la politique à l'égard de la Tunisie - comme révélateur - et l'avenir du projet européen.

Mais les Tunisiens veulent-il faire cette corrélation avec le projet européen ?

V- A la recherche d'une stratégie tunisienne.

Cette interrogation nous amène, d'une part, à questionner la manière dont la Tunisie perçoit/a perçu ses relations avec l'UE ce qui pose la question de savoir si la Tunisie avait une stratégie vis-à-vis de l'UE ? Et, d'autre part, d'interroger le positionnement stratégique de la Tunisie pour dégager la manière dont elle devrait réinventer ses relations avec l'UE pour assurer son avenir.

À l'évidence, une réflexion stratégique fait tragiquement défaut. En se contentant de ne voir en l'UE qu'une source de financement et/ou un soutien pour notre sécurité régionale, les Tunisiens s'enferment dans une vision pour le moins réductionniste. Au demeurant, telle était la politique du régime de Ben Ali qui voulait limiter les retombées « fâcheusement démocratiques » du rapprochement avec l'UE. Avec l'avènement de la Révolution et l'installation d'un processus démocratique, nous avons l'obligation de redéfinir une nouvelle vision et une nouvelle stratégie, nous ne pouvons continuer sur cette voie, qui est une impasse.

La réflexion stratégique est un défi pour notre pays car elle pose des problèmes aigus et complexes qui se rapportent à la situation géographique, au sentiment d'insécurité lié à la petite taille du pays, au fait que nos dirigeants ont tendance à être accaparés par des questions immédiates et tendent à prendre des décisions conjoncturelles en fonction des échéances électorales, à l'instabilité politique et gouvernementale, aux considérations économiques et sociales et à l'état de l'opinion.

12

⁶ Vivien PERUSOT ; La politique européenne de voisinage, un phénix bureaucratique ? *Notes de l'IFRI* : Novembre 2016.

La clarté des objectifs est un défi supplémentaire dans une entreprise aussi cruciale.

C'est le mot « stratégie » qui pose le plus de problèmes notamment le niveau auquel on veut le placer : Le point de mire sera-t-il politique, impliquant des décisions de grande portée liées étroitement à nos intérêts nationaux ou une simple reconduction des objectifs traditionnels de « politique étrangère » ?

Je me limiterai modestement à formuler certaines questions dans le but à alimenter un processus de réflexion autour de la vision, des enjeux et des perspectives.

Comment la Tunisie démocratique doit-t-elle continuer à s'adapter au défi de la globalisation ? Comment la Tunisie doit-t-elle garantir sa sécurité quel que soit le scénario qui découlera du désordre régional (décomposition de l'État en Lybie, succession en Algérie, terrorisme, jihadisme, trafics transfrontaliers, etc.) ?

En fonction des évolutions/ scénarios de la construction européenne, la poursuite de l'approfondissement des rapports avec l'UE est-elle un facteur de changement impliquant pour la Tunisie un effort d'adaptation peut-être plus marqué que par le passé ?

V-1. Comprendre les changements

L'habitude a été prise de considérer tout changement comme étant de nature exogène. On peut dire que l'ouverture sur l'extérieur opérée par la Tunisie dès l'indépendance a été source de pression en faveur du changement – aussi bien dans les modes de production que dans les modes de consommation.

Mais sur la tendance générale à l'ouverture (qui est aussi un legs de la colonisation) se sont greffés plusieurs autres processus :

- Un processus de construction maghrébine, en panne depuis de longues années;
- Un amarrage au monde arabe à faible impact socio-économique et à forte influence idéologique (les monarchies du golfe) et politique (la question de la Palestine et des agressions extérieures) ;
- Une distanciation avec l'Afrique encouragée par l'absence de frontières physiques avec l'Afrique sub-saharienne;
- Un rapprochement avec l'Europe fondé sur les échanges aussi bien économiques, démographiques (migrations) que culturels;
- Une proximité avec l'Occident en général (USA, UE) visant à avoir des garanties extérieures pour la sécurité régionale de la Tunisie;
- Un pragmatisme permettant à la Tunisie de tisser des relations diplomatiques régulières (mais à faibles retombées commerciales et culturelles) avec les pays de l'Est européen, les pays d'Asie (Chine, Japon, Inde) et certains pays d'Amérique latine (destinataires souvent de nos produits exportés tels que les phosphates).

Il est évident que la société tunisienne est sensible à l'impact de ces éléments qui exercent des pressions selon des modalités différentes. Mais ces influences ne vont pas dans n'importe quelle direction. Elles dépendent, dans une large mesure, de la manière dont le corps social décidera ou refusera de les « adopter/accepter/ intégrer ».

Face à ces pressions, la Tunisie a réagi en engageant un processus de modernisation. Laquelle a été pensée dans un sens exclusivement économique en faveur d'un renouvellement de l'appareil économique dans sa double dimension : matérielle et humaine. Avec une mission centrale accordée à l'État. Elle a été perçue, pendant des décennies, comme une métamorphose bénéfique au moins pour une part importante des Tunisiens. Mais elle n'a pas manqué de pénaliser des secteurs et des régions.

Si le ralliement à *la modernisation économique* touche de larges couches de Tunisiens, parce que très directement liées à la production, donc à l'emploi, qu'en est-il de la *modernisation socio-culturelle* marquée par des changements à caractère *endogène* dont le mécanisme, véritable « boite noire », doit mobiliser les chercheurs dans les différents domaines ? Quelques utiles rappels :

- La personnalité tunisienne en ses tréfonds ou l'identité tunisienne ce « code génétique », comme on dit parfois imprudemment, souvent évoqué mais rarement analysé qui s'est constitué au cours des siècles autour de l'héritage culturel et historique, des valeurs d'ouverture, de modération et de tolérance : constitue-t-il un signe nous différenciant des autres, « Arabes » et « Maghrébins» ? Ou, au contraire, l'affirmation d'une appartenance nationale d'où les Tunisiens tirent leur fierté sans que cela ne les empêche de se sentir appartenir à d'autres sphères : maghrébine, arabe, musulmane, méditerranéenne, africaine ? Être tunisien : que cela signifie-t-il précisément ?
- Quelles sont les valeurs auxquelles les Tunisiens sont attachés ?
- Quid de l'attachement aux intérêts matériels (à la fameuse société de consommation), à la liberté, à la justice sociale, à la solidarité, aux valeurs de modernité socioculturelles ? Qu'en-est-il de la dialectique modernité-tradition, ouverture, égalité hommes-femmes, de l'émancipation, d'enracinement (ou d'authenticité) et autonomie...
- Quel rôle a joué la référence aux modèles étrangers (styles de vie, langage...) notamment par rapport à la volonté de faire/ou de ne pas faire disparaître les tabous collectifs y compris dans les comportements et qui sont assimilés, notamment par une partie de la jeunesse et des femmes, aux diktats de la société répressive ?...

Tout cela, sachant que la *modernisation politique* a été sacrifiée sur l'autel du développement économique considérant l'autoritarisme comme préalable pour fonder le nouvel État indépendant forcément fragile. Un pouvoir central fort et autoritaire a été vu comme une nécessité pour consolider les acquis de l'indépendance, réduire les forces sociales et politiques dissidentes et les penchants régionalistes et tribaux de toutes sortes qui menacent la cohésion nationale.

V-2. Les appartenances multiples de la Tunisie

La Tunisie appartient au Maghreb, au monde arabe, au monde musulman, à l'Afrique, à la Méditerranée. Les quatre premières appartenances sont inscrites, peu ou prou, dans la nouvelle Constitution de janvier 2014 tandis que la cinquième, la « méditerranéenne », en est absente.

Le Maghreb se caractérise par une faible intégration entravée par l'inadaptation des infrastructures et la faiblesse des échanges (3 % du volume total) qui rend les pays plus concurrents que complémentaires. Les relations intermaghrébines sont gérées par des accords anciens en matière de sécurité et de commerce. En outre, le conflit Algérie-Maroc au sujet du Sahara Occidental avec la fermeture des frontières depuis 1994 a des conséquences économiques importantes et bloque toute avancée dans la construction maghrébine.

Tous ces facteurs, et bien d'autres, font qu'il n'est pas possible d'engager des négociations « bloc à bloc » avec l'UE⁷.

Pourtant la situation post « printemps arabe » devrait pousser à la consolidation de la coopération maghrébine afin de se mettre au niveau des enjeux monumentaux en termes d'emploi, de jeunesse et de développement économique (notamment projets frontaliers, grands projets d'infrastructures, développement des échanges humains et la liberté de circulation). Mais la propagation du terrorisme et de l'instabilité régionale (Lybie, Sahara, Afrique) aggrave la méfiance à l'égard des changements en confortant les approches sécuritaires et liberticides

Il existe aussi certaines divergences entre les pays du Maghreb quant à l'établissement d'une relation préférentielle avec l'UE. L'Algérie a longtemps gardé ses distances avec l'UE, en privilégiant ses relations avec les pays du-« tiers-monde », l'Union africaine, la Russie et les pays arabes. Elle est donc réservée vis-à-vis des initiatives européennes. Le Maroc est traditionnellement dans une perspective différente avec une ouverture économique et un penchant transatlantique (qui remonte à la rencontre Roosevelt-Mohamed V à Anfa en janvier 1943). Le Maroc est favorable à une extension de ses relations avec l'UE. Sa coopération avec les pays du « tiers-monde », avec la Ligue arabe est minimale. Il a réintégré récemment l'Unité africaine (UA). Quant à la Tunisie, elle se trouve dans une situation intermédiaire tiraillée entre son penchant européen et son ouverture aux pays du Machrek. Mais l'emprise de l'État-patron étant relativement plus importante qu'au Maroc, la Tunisie est moins naturellement encline à l'ouverture économique.

Sur le fond, les pays du Maghreb ne disposent pas d'une marge d'action illimitée. Ils évoluent dans la marge du « plus ou moins » de coopération avec l'UE. « Même avec un peu d'atlantisme pour diversifier leurs partenaires et un peu d'arabisme pour rassurer leur opinion, il n'y a pas beaucoup de moyens de s'écarter d'une orientation tendanciellement européenne. Cependant, aussi longtemps que le Maghreb marque le pas au seuil de la démocratie, il n'y a pas place pour un saut qualitatif dans le rapprochement avec l'UE »⁸.

Il en irait autrement pour une Tunisie devenue démocratique en satisfaisant à certains des critères de Copenhague définis par l'UE en 1993⁹ (auxquels la Turquie refuse actuellement de se plier soit dit en passant).

_

⁷ Jean-François Drevet:Le Maghreb et l'Union européenne; 4 mai 2016; <u>www.diploweb.com</u>

⁸ Idem

⁹ Le Conseil européen de Copenhague du 21-23 juin 1993 accorda le statut de candidat aux pays de l'Europe centrale et orientale –PECO- tout en conditionnant l'ouverture effective des négociations d'adhésion avec chaque pays à trois critères politiques, économiques et institutionnels dits critères de Copenhague. Le pays associé doit être en mesure de remplir les obligations qui découlent de l'adhésion, en remplissant les conditions économiques et politiques requises :

Il faut rappeler, par ailleurs, que l'UE s'inscrit dans un processus de partage de ses valeurs démocratiques qui peuvent entrer en contradiction avec les objectifs d'autres organisations internationales dont font partie les pays du Maghreb (Organisation de coopération islamique dont le siège est à Djedda). L'OCI conçoit les droits de l'homme dans le cadre de la *charia*. Or la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) de Strasbourg, dans un arrêt de la Grande chambre du 13 février 2003, a clairement indiqué que :

« Les déclarations ... qui contiennent des références explicites à l'instauration de la charia sont difficilement compatibles avec les principes fondamentaux de la démocratie »

La société civile maghrébine ne cesse de déplorer le coût du non-Maghreb pour les économies des trois pays principaux. Le manque à gagner est palpable dans tous les domaines (les échanges, l'infrastructure, les complémentarités socio-économiques, la coopération culturelle...). L'absence d'une politique européenne commune procède de la même logique de la déperdition de moyens. L'idée maghrébine n'est pas seulement un rêve des mouvements nationaux, c'est aussi un impératif de développement qui achoppe toujours sur les égoïsmes nationaux qui continuent de brider les énergies à l'ombre des régimes autoritaires et post-autoritaires. Et l'espace euromaghrébin restera une chimère tant que Maghreb ne sortira pas des limbes.

La Ligue arabe est un des plus anciens organismes de coopération intergouvernementale. Fondée en 1945, la Ligue s'est construite « contre » (l'impérialisme, le colonialisme, le sionisme, les États-Unis) plutôt que « pour » (l'établissement d'institutions communes fortes). Son fonctionnement s'en ressent, ce qui explique le faible bilan de ses agences et comités spécialisés. La construction du « marché commun arabe » est entravée par des problèmes fondamentaux non résolus et les intérêts antagonistes de plusieurs pays, notamment des exportateurs de pétrole, peu tentés de partager leurs ressources avec des pays moins favorisés.

On peut aussi s'interroger sur les complémentarités Maghreb/Mashrek au-delà de la seule question identitaire. Elles ont été très faibles par le passé. Ensuite la colonisation a développé des relations « verticales » avec la France et, dans une moindre mesure, avec l'Espagne et l'Italie. Depuis les indépendances, des tentatives ont été menées pour « orientaliser » le Maghreb à partir des modèles venus du Machrek en vue de « renforcer son identité arabomusulmane » ce qui a entraîné l'importation au Maghreb des comportements sociaux mais aussi des problèmes du Moyen-Orient (poussée intégriste inspirée par des courants et organisations soutenues par les monarchies du Golfe (aides financières et formation des cadres religieux). On note aussi une augmentation de la circulation des personnes notamment via les prestations de travailleurs immigrés et les pèlerinages à la Mecque. L'augmentation des investissements des pays du Golfe n'est pas synonyme d'intégration économique du fait

^{- 1&}lt;sup>er</sup> critère : Des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection ;

^{- 2&}lt;sup>ème</sup> critère : l'existence d'une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché de l'intérieur de l'Union ;

^{- 3&}lt;sup>ème</sup> critère : l'adhésion présuppose la capacité du pays candidat à assumer les obligations découlant de l'adhésion, notamment la reprise de l'acquis, et à souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire.

^{- 4&}lt;sup>ème</sup> critère : la capacité de l'Union à assimiler de nouveaux membres tout en maintenant l'élan d'intégration européenne constitue également un élément important répondant à l'intérêt général aussi bien de l'Union que des pays candidats.

que le Maghreb est jugé peu attractif. L'avènement de la démocratie en Tunisie constitue aux yeux des pétromonarchies un facteur supplémentaire de prise de distance.

L'Union africaine, qui a succédé à l'OUA en 2002 et dont la Tunisie est membre fondateur, compte 54 États dont quatre du Maghreb. Son centre de gravité est en Afrique subsaharienne. Elle intervient surtout dans le domaine politique où elle a pour objectif la « résolution pacifique des conflits parmi les États membres de l'Union au travers des moyens appropriés décidés par l'Assemblée » à travers le Conseil de paix et de sécurité (CPS) qui est un organe décisionnel de plein droit et ses décisions sont en principe contraignantes pour les États membres. La dimension économique de l'UA se limite à encourager les unions économiques régionales (Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Afrique orientale, Afrique australe) ce qui devait logiquement la conduire à privilégier l'intégration du Maghreb mais son rôle est entravé par la querelle algéro-marocaine autour du Sahara occidental.

Ces cercles de l'appartenance tunisienne interfèrent parfois mais ne s'articulent guère. Et de toute façon, ils demeurent purement géopolitiques. Repenser notre rapport à l'Europe c'est aussi reconsidérer ces appartenances pour en faire autant de socles pour affermir et à l'occasion infléchir nos rapports avec l'Union européenne.

VI- Anticiper plutôt que de subir?

On ne peut pas faire l'économie d'un débat approfondi sur le destin qu'on souhaite donner à la Tunisie dans ses relations avec l'UE.

Constatant l'absence d'un plan défini par le gouvernement, on ne doit pas partir d'une page blanche pour définir la position que nos gouvernants doivent adopter dans les négociations avec Bruxelles.

Il faut arriver à définir des objectifs qui tiennent compte des attentes souvent irréalistes voire contradictoires de nos citoyens. Il faut notamment clarifier les attentes de ceux-ci par des procédures claires qui restent à déterminer : consultations publiques, referendum sur un projet concret, débats parlementaires.

Nous ne devons pas nous contenter de définir une nouvelle stratégie économique et commerciale. Le Plan de développement 2016-2020 - si peu connu et encore moins débattuest un pas important mais insuffisant. Nous devons nous atteler à réinventer, à partir de la Constitution de janvier 2014, un modèle politique, économique et social fondé sur l'intégrité de l'État (dans tous les sens du terne), redonnant confiance dans les principes de la démocratie sapée par le discrédit qui frappe les « élites ». Un État qui fait de la lutte contre la corruption et du combat contre les inégalités sociales et régionales une priorité, bref un État qui (re)donne de l'espérance.

VI-1. Quelques scénarii

On peut et on doit esquisser quelques hypothèses et scénarios relatifs aux relations UE Tunisie à supposer que la Tunisie remplisse les conditions requises. Mais on doit en mesurer les conséquences. On peut, par exemple envisager un scénario où les relations avec l'UE soient fondées uniquement sur la base des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Mais on doit aussi mesurer les conséquences en termes d'ouverture généralisée à la concurrence, de son caractère très aléatoire de libéralisation généralisée poussée par les négociations commerciales internationales et la pression de l'OMC, de distance qui va être opérée avec l'UE, d'accès minimal au marché européen et de non accès aux programmes de l'UF.

Il y a aussi un statut intermédiaire entre adhésion et association à l'instar des accords d'association renforcés (exemple la Norvège, la Suisse...). Reste à savoir si la Tunisie a intérêt à devenir un membre passif du marché unique, en contribuant notamment au budget de l'UE et en étant exclue de la Cour de justice européenne, sans avoir la perspective d'adhésion qui reste offerte aux pays de l'Association européenne de libre-échange – AELE- 10?

Le statut de voisin privilégié actuel pourrait être un autre scénario envisageable. Encore fautil en faire le bilan. La Tunisie est le premier pays du sud et de l'est de la Méditerranée –PSEMqui a aboli ses droits de douane avec l'UE. Les résultats de cette phase de libéralisation sont souvent critiqués : réductions tarifaires entraînant des pertes de recettes douanières pour les finances publiques (environ 3 % du PIB de 1996 à 2010) ; alors qu'on espérait une stimulation des échanges industriels, la part des industries manufacturières dans le PIB a baissé de 5 points entre 1990 et 2013 (passant de 22 à 17 %). Les fermetures d'usines, l'aggravation du chômage des diplômés, l'amplification du déficit de la balance commerciale ont conduit à penser qu'il n'était pas possible de développer l'industrie dans le contexte du libre-échange. Certains imputent ces résultats aux problèmes structurels de modernisation de l'économie et de la société se traduisant notamment par la baisse de la productivité par tête d'habitant qui lui font perdre du terrain notamment par rapport aux pays d'Asie.

Reste le scénario d'un « statut sur mesure ». Mais lequel ? Et à quelles conditions ? On constate qu'après plusieurs années de tentatives d'adoption du marché unique, les capacités d'adaptation de l'économie tunisienne demeurent limitées. On devrait, donc, rechercher un système d'intégration moins contraignant et des délais plus importants.

Entre « adhésion », « association renforcée » et « voisinage », on peut réfléchir à un « statut sur mesure » intégrant le paradigme tunisien c'est-à-dire cette Tunisie paradoxale : une démocratie en devenir évoluant dans un environnement intégrant peu (sinon pas du tout) les valeurs démocratiques fondamentales.

Ce statut devrait réunir et combiner trois exigences :

- Une volonté affichée de la Tunisie d'intégrer l'Europe dans son avenir, en réactivant sa vocation méditerranéenne, tout en étant maghrébine, arabe, musulmane et africaine.

¹⁰ L'AELE regroupe quatre pays : l'Islande, la Norvège, la Principauté du Liechtenstein et la Suisse.

- Une PEV révisée dont les priorités (élaborées en commun) seraient adaptées à cette perspective à long terme.
- Une coopération renforcée touchant à un ensemble de domaines entre la Tunisie et une alliance d'États membres de l'UE venant compléter la PEV en tant que « boîte à outils » alliance qui peut être ouverte à d'autres pays comme la Suisse, la Norvège...

On peut, en attendant, fixer des objectifs et quelques règles du jeu susceptibles d'envoyer des signaux forts. Ainsi, on peut fixer l'objectif de la généralisation des visas sur le moyen terme. Celui d'intégrer la Tunisie dans les consultations visant la mise en place d'un fonds de développement économique destiné aux pays tiers à l'instar du plan Junker visant à relancer les investissements dans l'UE. Par ailleurs, on peut réfléchir à une coordination entre l'UE et la Tunisie dans les instances internationales (Conseil des droits de l'homme...). C'est dans ce sens qu'on doit réfléchir à la mise en place d'un instrument de réflexion pour promouvoir le partenariat UE-Tunisie.

VI-2. Pour un dialogue national sur la stratégie

Mais le plus important pour la Tunisie, est de créer les conditions susceptibles de faire aboutir la réflexion en interne, au niveau national, sur la place qu'elle voudrait donner à l'UE dans son avenir proche et lointain. Il ne s'agit pas d'isoler la Tunisie de son environnement maghrébin, arabe et africain. Bien au contraire. On a l'obligation de redéfinir, à la lumière des changements survenus à la faveur de la Révolution, les nouvelles politiques maghrébine, arabe, africaine, méditerranéenne et internationale de la Tunisie démocratique ?

Pour faire mieux entendre sa voix, la Tunisie doit développer sa propre pensée stratégique, en tenant compte de ses besoins propres et des contraintes imposées par les relations internationales. Car, le destin d'un peuple, sa prospérité et sa sécurité se déterminent de plus en plus à l'échelle régionale voire planétaire. La réflexion stratégique doit refléter les intérêts des principales parties prenantes : citoyens, parlement, partis, organisations professionnelles. Ce qui pose des défis énormes et exige un dialogue ardu entre les différents acteurs de sorte que chacun comprenne clairement les réalités notamment le rythme rapide des changements sociaux et technologiques et leur impact espéré sur les différents secteurs et catégories de populations.

Ce dialogue doit aboutir à un large consensus afin de s'assurer que tous les acteurs tunisiens comprennent pourquoi la réflexion (puis) le plan stratégique ont du sens et de s'assurer pourquoi une approche particulière est bénéfique pour la Tunisie de telle sorte que le pays figure parmi les priorités au niveau des relations extérieures de l'UE. Il exige de nous de comprendre l'UE et ses membres quelle que soit l'orientation stratégique qu'ils choisissent, en ayant une idée assez claire de la façon dont on peut les convaincre que notre plan a du sens, pouvoir émettre une proposition « qu'ils ne peuvent pas rejeter ».

ANNEXES

ANNEXE 1: LA POLITIQUE EUROPEÉNNE DE VOISINAGE

La Politique européenne de voisinage (PEV) a été proposée aux 16 pays de la périphérie européenne (six ex-républiques soviétiques et dix pays du sud et de l'est de la Méditerranée –PSEM-, lors de l'élargissement en 2004 à 10 pays dont deux pays méditerranéens : Chypre et Malte. Elle avait pour principe de reprendre la plus grande partie de l'acquis communautaire selon la formule « tout sauf l'adhésion »... les « quatre libertés » à l'exception de la libre circulation des personnes.

Ses priorités : UNE grande capacité d'adaptation à la législation européenne et la reprise de l'exigence démocratique déjà formulée à Barcelone en 1995 mais sans en faire une condition.

Révisée une première fois en 2011 lors « des printemps arabes », elle s'est donnée trois concepts/principes : différenciation, conditionnalité « *more for more* » et responsabilité. Ses priorités étaient : soutien à la démocratie, développement économique et social et renforcement des dynamiques régionales dans le cadre d'une offre dite de « 3M » « *money, market, mobility* ».

Puis en 2015, face à une « région en feu », l'UE a adopté, en 2016, la Stratégie globale pour la politique étrangère et la sécurité de l'Union européenne mettant en avant trois autres principes/concepts : un principe directeur, la stabilité plus assumée que jamais, le principe de la sélectivité et celui de résilience qui ne figure pas dans la PEV révisée de 2015.

Les priorités sont articulées autour du développement économique, de la sécurité, des migrations et de la mobilité. Tandis que dominait le lien entre mobilité et prospérité économique en 2011, les relations futures semblent se diriger vers un équilibre assumé entre immigration régulière et aide à la lutte contre l'immigration irrégulière.

Ce nouvel accent mis sur le traitement « des causes de l'immigration irrégulière » que l'on retrouve dans « l'agenda européen sur les migrations » dont l'adoption a précédé la révision de la PEV s'adresse principalement aux pays du sud (dont la Tunisie). À l'Est, il s'agit des questions de mobilité.

ANNEXE 2

	PEV 2004	PEV révisée 2011	PEV révisée 2015	PEV Tunisie	Nouveau cadre de partenariat ?
Contexte	Elargissement	« Printemps arabe »	 « Région en feu » 2016 : • la stratégie globale pour la politique étrangère et la sécurité de l'union européenne • agenda européen sur les migrations 	Plan d'action 2013-2017: 2011-2016: 3,5 milliards d'Euros (dons, assistance macro financière et prêts » Dialogue	Le débat sur l'avenir de l'UE (Brexit) Livre blanc sur l'avenir de l'Europe: Réflexions et scénarios pour l'UE27 à l'horizon 2025 – 1er mars 2017.
Principes / concepts	 Reprendre la plus grande partie de l'acquis communautaire selon la formule « tout sauf l'adhésion et la libre circulation des personnes. 	 Différenciation Conditionnalité « more for more » Responsabilité L'offre « 3M » : » «money, market, mobility » 	2016 Sélectivité Stabilité (principe directeur) Résilience (introduite par la stratégie globale)	politique, bonne gouvernance et transition démocratique Développement, intégration socioéconomique et aspects	 CE et la Haute Représentante: communication conjointe au PE et au Conseil: «renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie ». 29 sept. 2016. Document de travail
Priorités	 Grande capacité d'adaptation à la législation européenne. Reprise de l'exigence démocratique déjà formulée à Barcelone mais sans en faire une condition 	 soutien à la démocratie, développement économique et social renforcer les dynamiques régionales 	 développement économique sécurité migration et mobilité (Différenciation davantage que conditionnalité pour la démocratie) Dimension régionale faible 	 Migration et mobilité et rapprochement entre les peuples Assistance financière 	conjoint des services : rapport sur l'état des relations UE-Tunisie dans le cadre de la PEV- Avril 2017. Déclaration conjointe Conseil d'association UE Tunisie. 11 mai 2017

ANNEXE 3 : LES PRINCIPES ET LES CONCEPTS DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE (PEV)

Différenciation	Sélectivité	
l'UE peut développer des relations plus au	Sélectivité aussi bien à l'égard des	
moins approfondies avec ses partenaires en	partenaires que dans l'ambition que l'UE	
fonction de la capacité et de la volonté de	nourrit avec eux.	
chaque pays	C'est l'accent mis sur la différenciation et la	
	flexibilité dans la teneur et l'ambition des	
	programmes	
Conditionnalité	Stabilité	
le principe de conditionnalité récompense	Principe directeur de la PEV, il reflète les	
les plus méritants.	préoccupations sécuritaires de l'UE.	
Une « prime » en faveur des pays engagés	La stabilité est désormais un pilier plus	
dans un processus de démocratisation.	un processus de démocratisation. assumé	
C'est le temps du « more for more » (« plus		
pour plus »)	La différenciation, davantage que la	
	conditionnalité devient primordiale	
Responsabilité	Résilience	
les priorités européennes dominent les	introduite par la stratégie globale qui définit	
programmes de coopération d'où le besoin	comme « la capacité des États et des	
de trouver un meilleur équilibre pour faire	sociétés à se reformer, donc à résister et à	
émerger des « intérêts communs »	se relever de crises externes et internes »	

Le postulat (quasiment dogmatique, un leitmotiv) des institutions européennes est que stabilité politique et prospérité économique sont des conditions essentielles au développement démocratique, un débat qui anime les sciences politiques depuis des décennies.

En réalité, le dilemme (stabilité ou démocratie) nécessite **une prise de position** à *priori* : ê<u>tre bien gouverné requiert-il d'être démocratique ?</u> C'est la question tabou au niveau européen.